



Façonner l'avenir numérique du Canada

Programme d'apprentissage intégré au travail du CTIC

Guide de programme pour étudiants et étudiantes

Financé par le Programme de stages pratiques pour étudiants d'Emploi et Développement social Canada

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



Avertissement : Nous estimons que ce document contient des renseignements exacts, cependant, le CTIC ne donne aucune garantie, expression ou implicite, ou n'assume aucune responsabilité juridique pour l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité de toute information ou processus décrit. En cas d'écart entre ce document et le contrat, le contrat prévaudra.

Table des matières

À propos du CTIC	3
Qu'est-ce que le programme AIT numérique?	3
Suis-je admissible?	4
Que se passe-t-il une fois la demande approuvée?	5
Quelles sont mes responsabilités?	6
Quelles sont les responsabilités de mon employeur/employeuse?	6
Questions.....	7

À propos du CTIC

Le Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC) est un centre national d'expertise à but non lucratif pour l'économie numérique. Le CTIC est la source fiable de conseils politiques fondés sur des données probantes, de recherches prospectives et de programmes créatifs de renforcement des capacités pour l'économie numérique.

Vous pouvez en apprendre davantage sur nous sur le site Web du [CTIC](#), et explorer nos programmes de recherche et de talent au [eTalent Canada du CTIC](#). Vous pouvez rester en contact avec nous sur [LinkedIn](#), [Twitter](#) et [Facebook](#)

Qu'est-ce que le programme AIT numérique?

AIT numérique signifie Apprentissage intégré au travail numérique. C'est le programme national du CTIC qui vise à développer les talents pour les secteurs émergents des TIC, à soutenir les entreprises et à accroître l'adoption du numérique au Canada.

Voici quelques faits saillants sur l'AIT numérique :

- a) L'AIT numérique offre aux étudiants et aux étudiantes la possibilité de travailler tout en apprenant et de contribuer au succès de leurs employeurs et de leurs employeuses.
- b) L'AIT numérique crée des partenariats entre l'industrie et le monde de l'éducation, et explore des modèles innovants d'apprentissage intégré au travail.
- c) Des subventions salariales sont versées aux **employeurs** et aux **employeuses** qui recrutent des étudiants et des étudiantes pour une opportunité d'AIT significative. L'AIT numérique fournit :
 - 75 % du salaire de l'étudiant, jusqu'à 7 500 \$; .

REMARQUE : Les demandes qui ont déjà été approuvées peuvent bénéficier d'un complément.

Suis-je admissible?

1. **Vous devez être** un citoyen canadien ou une citoyenne canadienne, un résident permanent ou une résidente permanente, ou une personne protégée telle que définie par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Veuillez noter que les étudiants étrangers et les étudiantes étrangères ou les titulaires d'un permis de travail ne sont pas admissibles.
2. **Vous devez être** inscrit/inscrite dans une institution postsecondaire canadienne financée par les fonds publics pendant toute la durée de votre placement.
3. **Vous devez être** légalement autorisé/autorisée à travailler au Canada.

Les disqualifications courantes :

- Les **étudiants étrangers** et les **étudiantes étrangères**, et les étudiants et les étudiantes avec un **permis de travail** ne sont pas admissibles.
- L'étudiant/L'étudiante est un membre/une membre de la famille immédiate d'une personne de l'organisation.

Définition de « famille immédiate » : le père, la mère, le beau-père, la belle-mère, le frère, la sœur, le conjoint/la conjointe (y compris le concubin/la concubine), l'enfant (y compris l'enfant du concubin/de la concubine), le beau-fils/la belle-fille, le/la pupille, le beau-père, la belle-mère ou un parent/une parente résidant en permanence dans le ménage du directeur ou de la directrice.

Quels sont les documents dont j'ai besoin?

1. Preuve d'enregistrement/d'inscription (une capture d'écran ou un document officiel sera accepté s'il contient le nom de l'établissement, le nom de l'étudiant ou de l'étudiante, et couvre la durée totale du placement)

Note : il y a trois trimestres comme indiqué ci-dessous. Votre preuve d'inscription doit correspondre à la même période/trimestre que votre session de travail.

Les trimestres sont :

- Hiver (janvier à avril)

- Été (mai à août)
 - Automne (septembre à décembre)
-

Comment puis-je postuler?

Votre employeur/employeuse doit commencer une demande sur notre portail en ligne et il/elle vous enverra une invitation par courriel à partir de l'adresse noreply@mail.smapply.net pour compléter votre partie de la demande.

Que se passe-t-il une fois la demande approuvée?

Si la candidature est acceptée, votre employeur/employeuse signera un contrat avec le CTIC et vous commencerez votre placement en tant qu'employé/employée de l'entreprise.

Durant votre placement, vous devrez remplir les documents suivants :

1. Plan d'apprentissage

Au cours des deux premières semaines du stage, vous et votre employeur ou employeuse serez invités à codévelopper un plan d'apprentissage. Lorsque vous rencontrez votre employeur ou employeuse, partagez vos idées sur les compétences que vous aimeriez développer et qui seraient pertinentes pour vos objectifs de carrière et le poste. Le formulaire du plan d'apprentissage est rempli dans le compte de votre superviseur/superviseure et vous recevrez une copie automatique via courriel.

2. Contrôle à mi-session

À mi-chemin du stage, votre employeur ou votre employeuse effectuera un contrôle pour confirmer que votre stage se déroule comme prévu. Vous recevrez un courriel de noreply@mail.smapply.net contenant le lien pour remplir votre partie du formulaire. Ces informations ne sont pas communiquées à votre employeur/employeuse.

3. Évaluation finale

Vers la fin de votre placement, vous recevrez encore un courriel de noreply@mail.smapply.net afin de compléter votre formulaire d'évaluation finale sur votre expérience durant votre placement tel que requis par le Programme de stages pratiques pour

étudiants du gouvernement du Canada. Gardez en tête que votre employeur/employeuse n'aura pas accès à vos réponses.

Quelles sont mes responsabilités?

En tant qu'étudiant ou étudiante, vous devez :

- Codévelopper un plan d'apprentissage avec un employeur ou une employeuse, qui vous aidera à soutenir votre apprentissage au travail.
 - Faire de votre mieux dans le cadre de votre stage et déterminer quand, pourquoi et comment vous atteignez ou non les compétences que vous êtes censé acquérir (si c'est le cas, contactez-nous).
 - Répondre aux demandes de renseignements et remplir tous les sondages, évaluations et questionnaires qui vous sont envoyés par l'équipe AIT Numérique du CTIC.
-

Quelles sont les responsabilités de mon employeur/employeuse?

- S'assurer que vous êtes un candidat qualifié ou une candidate qualifiée pour le placement;
 - Une fois embauché/embauchée, s'assurer que vous recevez la formation et développez les compétences appropriées;
 - S'assurer que votre plan d'apprentissage est suivi pour acquérir des compétences de préparation à l'emploi;
 - Vous fournir les informations pertinentes sur la sécurité et la santé au travail;
 - Travailler avec vous tout au long du stage pour résoudre les problèmes et soumettre une évaluation finale.
-

Questions

Contactez-nous à WIL_Digital@ictc-ctic.ca ou AIT_numerique@ictc-ctic.ca.